

# ACCUEIL DE L'ÉTUDIANT À L'EHPAD « HARMONIE »



## Ligne de vie

INTERVENTIONS À DOMICILE  
ACCUEILS DE JOUR  
RÉSIDENCES AUTONOMIE  
EHPAD



**Votre formation vous amène à faire un stage au sein du Comité des âges. Ce stage sera un moyen privilégié afin d'acquérir ou développer des compétences . Il vous offre l'opportunité de vous confronter à la réalité, d'anticiper votre future profession et de mieux connaître son environnement.**

**Vous serez, comme nous tous, au service des personnes âgées et de la mission de service public qui nous rassemble, fondée sur des valeurs fortes de continuité, d'égalité et de non-discrimination.**

**Si vous rencontrez des difficultés, ou si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à contacter votre maitre de stage.**

### [Les personnes intervenant dans l'encadrement](#)

<b>Le maître de stage</b>	<b>Le cadre de santé</b>
<b>Le référent de stage</b>	<b>L'infirmier(e)</b>
<b>Le référent de proximité</b>	<b>Professionnel qui correspond à la formation du stagiaire</b>

# I. Charte d'encadrement

## Vous bénéficiez :

- ✚ D'un accueil personnalisé avec l'IDE, référent de l'encadrement des étudiants, avant ou au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du stage avec prise de connaissance de vos objectifs de stage
- ✚ D'un accès au vestiaire (le stagiaire fournira le cadenas pour fermer le vestiaire et apposera son nom, date de stage) la résidence se désengage de toute responsabilité en cas de vol lorsque l'étudiant ne respecte pas les consignes données. Le vestiaire sera rendu vidé et nettoyé
- ✚ D'une explication du règlement intérieur, des temps de pause et de possibilité de prendre ses repas dans l'établissement
- ✚ D'une présentation de la structure, du personnel
- ✚ Des ressources existantes dans la résidence : protocoles, dossiers de soins, transmissions informatiques...
- ✚ Pauses : repas pris au restaurant ou à l'extérieur

## Vous vous engagez à :

- ✚ Être acteur de votre formation et vous investir en conséquence dans votre stage
- ✚ Être soumis au devoir de discrétion et secret professionnel
- ✚ Faire preuve de responsabilité dans vos initiatives et être conscient de vos limites
- ✚ Établir des objectifs précis de stage
- ✚ Respecter et s'adapter aux exigences et règles de fonctionnement de l'établissement

- ✚ Respecter la charte de la personne âgée en vigueur dans l'établissement
- ✚ Faire preuve de politesse et de savoir vivre au sein de l'équipe
- ✚ Faire preuve d'honnêteté en signalant les erreurs et oublis
- ✚ Solliciter les bilans mi-stage et final auprès de l'équipe soignante et de l'IDE référent
- ✚ Porter une tenue correcte et adaptée, en soins, elle est composée d'une tunique à manches courtes, un pantalon et d'une paire de chaussures (propre, fermée, englobant le talon, à semelles non-glissantes et silencieuses) **NON FOURNIS PAR LA RÉSIDENCE**
- ✚ Laisser votre téléphone portable dans votre vestiaire. Tout usage du téléphone portable entrainera un arrêt du stage
- ✚ Fumer dans l'enceinte de l'établissement est interdit
- ✚ Prévenir votre maître de stage (cadre de santé) ou à défaut l'IDE, l'équipe soignante en cas de retard et d'absence. Les heures de stage non effectuées seront à récupérer selon les modalités du maître de stage.

## II. L'hygiène

L'hygiène est un point essentiel sur lequel nous ne pouvons transiger. Il faut, par des habitudes quotidiennes, préserver les résidents de tout risque infectieux.

Vous viendrez sur votre lieu de stage :

- ✚ Les mains et poignets sans bijoux ni montre
- ✚ vos ongles seront propres, courts et non vernis de préférence
- ✚ Les cheveux devront être propres, courts ou attachés.
- ✚ La blouse sera à manches courtes